

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 JUIN 2012**

**Délibération
n° 2012.06.124**

**Accession sociale à la
propriété : dispositif
d'aide à l'accession
sociale à la propriété
en quartier ORU -
Modification de la
délibération n°17 du
2 février 2012**

LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Guy ETIENNE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Christophe CHOPINET à Maurice HARDY, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Jacques PERSYN à Francis LAURENT, Alain PIAUD à Jean-Pierre GRAND, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

Excusé(s) représenté(s) :

Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE,

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Anissa EL MESSOUDI, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI, Patrick BOUTON, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012

**DELIBERATION
N° 2012.06.124**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE : DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE EN QUARTIER ORU - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°17 DU 2 FEVRIER 2012

Dans le cadre de la mise en place sur le territoire communautaire, d'un dispositif expérimental d'accession à la propriété à destination des jeunes ménages, le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une aide de 4 000 € aux accédants à la propriété en PSLA (location-accession) en quartiers en opérations de renouvellement urbain (ORU), répondant aux critères d'éligibilité fixés par délibération n°17 du 2 février 2012.

Or, aujourd'hui, il convient d'élargir le dispositif à tous les ménages quelle que soit leur composition familiale au lieu des seuls ménages sous plafond de ressources du prêt accession sociale (PAS) prévu initialement, pour favoriser la commercialisation des logements PSLA en quartiers ORU, en vue d'y renforcer la mixité sociale ce qui entraîne une modification des conditions d'attribution de l'aide.

Concernant l'aide à l'accession en PSLA en quartiers en ORU, les critères d'éligibilité au dispositif d'agglomération sont maintenant les suivants :

- Type de produit : PSLA neuf,
- Zone : quartiers en ORU,
- Caractéristiques du ménage : ménages (quelle que soit leur composition familiale) sous plafonds de ressources PSLA (prêt social à la location-accession),
- Caractéristique du bâti construit : logement atteignant le niveau haute performance énergétique (HPE) très haute performance énergétique (THPE) ou bâtiment basse consommation (BBC).

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 4 avril 2012,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°17 du conseil communautaire du 2 février 2012 relative au dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété en quartier ORU, afin d'élargir le dispositif à tous les ménages, quel que soit leur composition familiale, et de fixer comme critère d'éligibilité les plafonds de ressources « PSLA ».

D'APPROUVER les nouveaux projets de conventions avec :

- les bailleurs HLM et la Chambre départementale des Notaires et ses annexes,
- les établissements de crédits.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à les signer ainsi que les pièces afférentes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
(2 abstentions : M. BALEYNAUD et Mme FEUILLADE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juin 2012	<u>Affiché le :</u> 13 juin 2012